

**COMMUNE D'AUBAREDE  
(HAUTES-PYRENEES)**

**CARTE COMMUNALE**

---

**PIECES RELATIVES A L'ENQUETE PUBLIQUE**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

Enquête publique du 25/09/2021 au 26/10/2021  
Carte Communale approuvée en conseil municipal le ..../..../.....  
Et par le Préfet le ..../..../.....

## CONTENU

Textes régissant l'enquête publique - Insertion de l'enquête dans la procédure administrative

Concertation préalable

Organisation de l'enquête publique

*Pour ce dossier, la collectivité a été accompagnée par le groupement :*



**ATELIER SOLS,  
URBANISME ET PAYSAGES**

12, rue de l'église 65690 ANGOS  
Tél. 09 65 00 57 23  
asup@agretpy.fr  
RCS Tarbes B 798 272 472



**TERRITOIRE D'AVENIR ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

35bis, rue de Guindalos 64110 Jurançon  
tél. : +33(0)6 73 36 25 73  
mail : amandine.raymond@tadd.fr  
SIRET 504 648 528 00033



**Pyrénées Cartographie**

3 Rue de la fontaine  
de Crastes - 65200 Asté

Tél : 05.62.91.46.86  
Mobile : 06.72.78.91.55  
guillaume.arlandes@pyrcarto.fr

<http://www.pyrcarto.com>

Pyrénées Cartographie

## **TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE - INSERTION DE L'ENQUETE DANS LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE**

En application de l'article R123-8 du Code de l'environnement, le dossier d'enquête publique doit comporter la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.

La présente enquête publique prévue par les articles L 163-5 et R 163-4 du Code de l'Urbanisme et régie par les articles L. 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement intervient après que le projet de Carte Communale travaillé avec les personnes publiques dites associées ait été soumis à l'avis obligatoire :

- de la Chambre d'Agriculture
- de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- du Préfet des Hautes-Pyrénées.

Les avis réceptionnés par la Commune d'Aubarède sont joints au présent dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, la carte communale, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, sera approuvée par le conseil municipal puis transmise au Préfet des Hautes-Pyrénées qui aura un délai de deux mois pour l'approuver.

La carte communale approuvée sera tenue à disposition du public en mairie et publiée sur le portail national de l'urbanisme.

## CONCERTATION PREALABLE

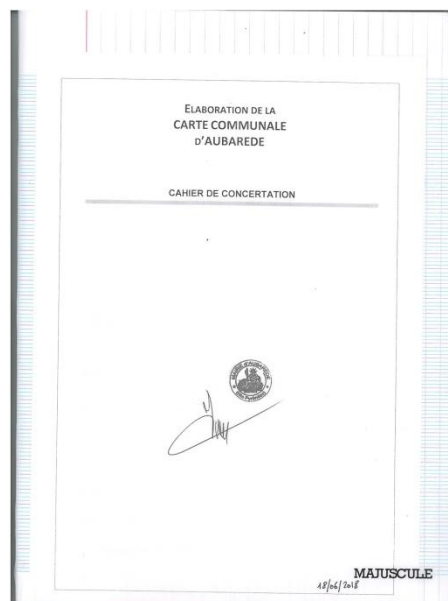
La population a été prévenue des études liées à l'élaboration de la carte communale par voie d'affiche.



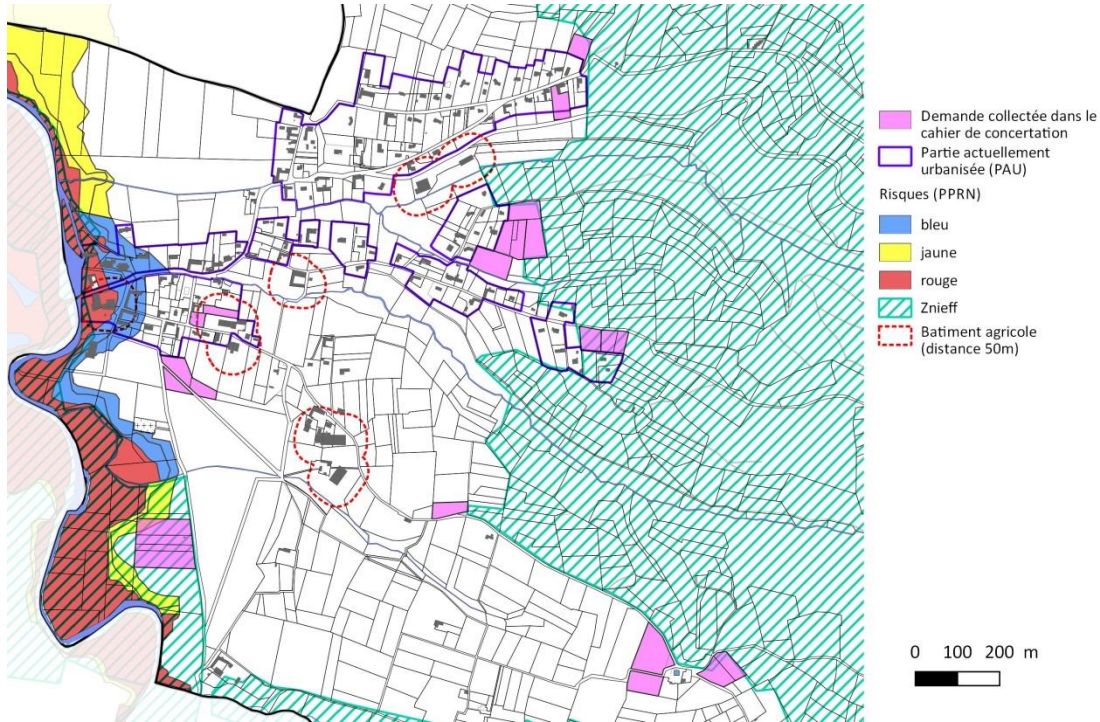
Un cahier de concertation a été mis à disposition du public en mairie durant toute la phase d'élaboration de la carte communale (du 18/06/2021 jusqu'à l'arrêt du projet par le conseil municipal).

Il a permis de recueillir 8 demandes qui sont localisées sur la carte suivante.

Il a été possible de répondre favorablement à certaines d'entre elles, mais la commune a du faire des choix afin de répondre aux objectifs de modération de consommation d'espace inscrits dans la loi ; elle a souhaité privilégier les secteurs les plus proches du village et des principaux groupes d'habitations.



## Carte de localisation des demandes formulées dans le cahier de concertation



Deux articles d'information sur l'avancée de la carte communale après l'arrêt du projet ont été insérés dans le bulletin municipal en décembre 2020 et Mars 2021.

**Carte communale:**  
La carte communale d'Aubarède a été finalisée et a été envoyée aux différents organismes concernés. Le coût de la mise en place de la carte s'éleva aux alentours des 9 500 €

**Grille d'évacuation:**  
N'oublions pas la grille d'évacuation placée il y a quelques temps près du terrain de boules dans le but de permettre, à l'avenir, une meilleure évacuation des eaux de pluie.

**Entretien des fossés :**  
Pour les différents travaux de terrassement et de l'éboulement du chemin de Chelles, trois devis nous ont été proposés:  
 \* Société Dours pour un montant de **9 676.37 €**  
 \* Société Pomès Darré pour un montant de **18 415.00 €**  
 \* Société Lhez Patrick pour un montant de **14 726.80 €**  
 Le Conseil municipal a retenu le devis de la Société Dours.  
 Ces dégâts ayant été causés par les intempéries du 21 avril dernier, une demande de subvention avait été déposée. Nous avons obtenu une aide de 4 838.18 €, soit la moitié du montant des travaux.

**Salle des fêtes**

**Réfection de la Toiture:**  
Dans le cadre du sinistre de juillet 2018, causé par la grêle, un expert a été mandaté par la Compagnie d'assurance. Suite à ses constatations, un devis a été effectué par la société CMC pour un montant de 67 477.68 €. La Compagnie d'assurance nous a accordé une indemnisation de 62 598.11 €. Ces travaux ne couvrant pas la totalité de la toiture, nous voulons profiter de l'occasion pour en changer la totalité. Dans ce sens, des devis ont été demandés pour le désamiantage complet et la réfection de l'ensemble de la toiture. Nous vous tiendrons informés des réponses dans une prochaine Gazette.

**Convention d'utilisation tables chaises...**  
Pour éviter les détériorations et pertes à l'occasion des prêts de chaises et tables, nous avons décidé de mettre en place une convention de prêt «Tables-Chaises-Tréteaux». Cette convention sera donc signée par les deux parties (emprunteur et Mairie), avec un état des lieux à la prise du matériel puis au retour, selon le modèle ci-dessous.  
 Dans le cas de dégradation ou de défaut de restitution, une somme correspondant aux dégâts sera demandée.

	Départ		Retour		Observations
	Nombre	Etat	Nombre	Etat	
Chaises					
Tables					
Tréteaux					

\* Gratuité pour l'ensemble du prêt  
 \* Si détérioration:  
 - chaise : de 20 à 40 € / unité (en fonction de la dégradation)  
 - table : de 20 à 70 € / unité (en fonction de la dégradation)  
 \* Si perte:  
 - chaise : 40 €  
 - table : 70 €

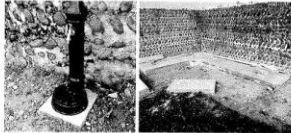
La commune se réserve le droit de ne plus prêter le matériel si dégâts ou pertes trop fréquents.  
 Christine Tapie (1ère adjointe), Patricia Pays et Eric Deschamps (Conseillers municipaux) restent à votre disposition pour ces prêts.

Décembre 2020

### Infos Commune :

#### Avancement des dossiers travaux:

**Travaux effectués:**  
 \* **Entretien des fossés** a été effectué, sauf le pont de la vieille route de Chelles Debat qui sera terminé dans les prochaines semaines. Il est à noter que la commune de Chelles Debat prend la moitié du coût des travaux.  
 \* **Cimetière:** Le columbarium sera placé courant avril, la dalle a été coulée (gratuitement) par Philippe Stutz.  
 \* **Salle de réunion de la Mairie:** Un chauffage/climatisation réversible a été installé dans la salle de réunion.  
 \* **Chemin des tourterelles:** Un panneau voie sans issue a été installé à l'entrée du chemin des tourterelles.



#### Travaux à venir:

\* **Voirie:** Il est évident que nous ne pouvons pas réaliser tous les travaux de voirie à effectuer cette année mais nous prévoyons de réaliser les plus urgents. Nous nous occupons des autres dans les années futures.  
**Les plus urgents:** - Cami dous esqueres, depuis chez Monsieur Bonnacarrere jusqu'à la ferme Gaillat et quelques trous à reboucher.

- Allée de la Barthe
- Allée et parking du cimetière
- Impasse des sapins

Pour tous ces travaux de voirie, trois devis ont été demandés:  
 - Pomès Darré: 49 130,40 €  
 - Colas: 30 756,54 €  
 - La routière des Pyrénées: 46 668,20 €

Le devis de la société Colas a été retenu par le Conseil Municipal.

#### Bois communal:

Comme vous l'avez sans doute constaté, beaucoup de bois sont tombés durant l'hiver. Les dégâts occasionnés par ces chutes et les intempéries ont dégradé les bois communaux.  
 Afin de nous permettre de profiter pleinement du plaisir de s'y promener, le Conseil municipal envisage d'organiser une journée de nettoyage et d'entretien des chemins sur le même principe que les journées de nettoyage du village.

Mars 2021

#### Concessions du cimetière

Nous devons revoir le fonctionnement des concessions du cimetière en terme de durée et de prix. Pour les concessions des tombes, nous avons le choix entre 30, 50 ou 75 ans. Nous avons opté pour la durée la plus longue, 75 ans! Pour le prix, il sera dorénavant de 25 € par mètre carré, ce qui veut dire 50€ pour une tombe. En ce qui concerne le columbarium, dix emplacements qui peuvent accueillir chacun quatre urnes, seront disponibles. Le prix sera de 400€ par emplacement. Ce prix relativement important se justifie par le coût de la mise en place du columbarium. Le prix de revient de chacun des emplacements est de 740€, ce qui veut dire que la Mairie prend en charge 46% du coût des travaux.

#### Carte communale:

Le processus de mise en place de la carte communale suit son cours.  
 Dans ce cadre, nous devons procéder à une enquête publique pour permettre à nous tous de faire part de nos remarques, demandes ou autre réflexions. Pour cela il est obligatoire de créer un site internet. Deux possibilités s'offraient à nous: Soit passer par l'organisme de la carte communale qui nous proposait un site éphémère, fermé à la fin de l'enquête pour 500€ ou bien le créer nous même.  
 Sur notre demande, Virgile Ferroukh nous a fait deux propositions:  
 - Un site éphémère pour 392,00 €  
 - Un site permanent qui nous servirait après l'enquête publique pour y déposer toutes les infos du Village, des échanges, des photos... pour 672,00 €.

Le Conseil municipal a choisi le site permanent de Virgile Ferroukh.

# **ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Arrêté de mise en enquête publique

Avis d'enquête publique

Insertions dans la presse

Certificat d'affichage et de publicité